Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard

FICHE DE RENDEMENT SUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES

2011

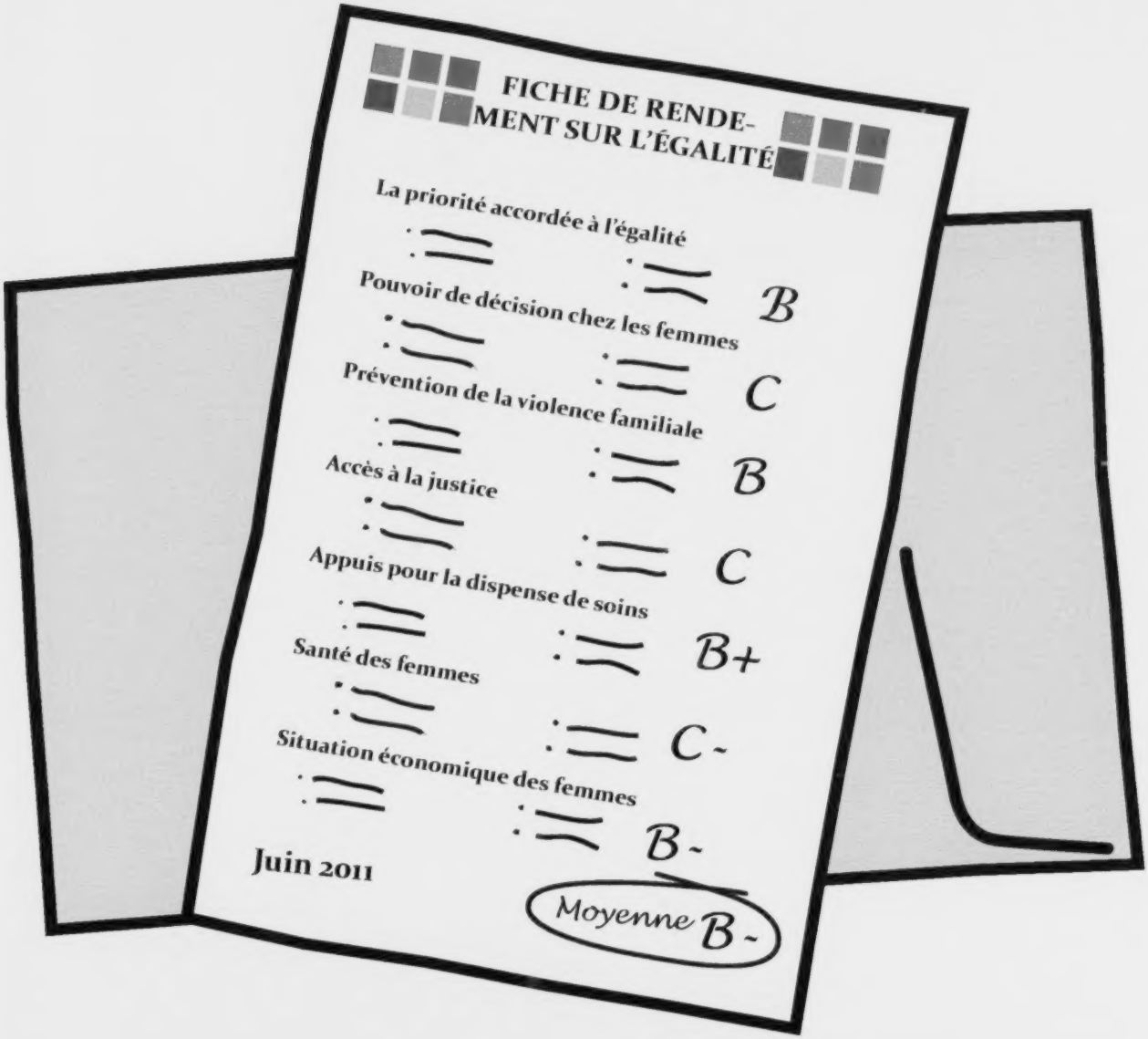

Introduction

La fiche de rendement sur l'égalité est un élément servant à évaluer les progrès de notre province en ce qui a trait à nos objectifs en matière d'égalité des femmes. Le but du Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. est de travailler de concert avec le gouvernement pour aider la province à obtenir d'excellents résultats dans tous les secteurs prioritaires.

Les évaluations présentées dans la *Fiche de rendement sur l'égalité des femmes 2011* sont fondées sur les points de repère établis dans la *Fiche de rendement de l'égalité 2009*. En juin 2010, le Conseil a publié un rapport intérimaire sur les tendances relatives aux progrès concernant les objectifs en matière d'égalité des femmes.

Un processus de collaboration équitable

- Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. a distribué à tous les ministères la *Fiche de rendement de l'égalité 2009*, ainsi que le calendrier proposé et les critères d'évaluation pour 2011.
- Le personnel du Conseil a invité chaque ministère à nommer un représentant, puis a offert des séances d'orientation personnalisées.
- Chaque ministère a rempli un questionnaire au sujet des mesures qu'il avait déjà prises pour soutenir l'égalité des femmes et la diversité.
- Tous les membres du Conseil ont examiné l'information obtenue grâce aux ministères et aux recherches du Conseil, et ont fait connaître leur propre évaluation au moyen d'un sondage.
- Le personnel du Conseil a dirigé un groupe de discussion formé surtout de femmes qui ne sont pas représentées par des organismes communautaires que le Conseil consulte habituellement pour la fiche de rendement sur l'égalité des femmes. (Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section intitulée « À propos du groupe de discussion » à la page 4.)
- À l'aide des résultats du sondage et des commentaires du groupe de discussion, les membres du Conseil ont établi des cibles provisoires dans chaque secteur prioritaire lors d'ateliers de coopération fondés sur le consensus. Les membres ont aussi donné des orientations pour l'analyse appuyant chaque cible.
- Le personnel du Conseil a communiqué les cibles provisoires et l'analyse à des représentants du gouvernement pour obtenir des corrections, des mises à jour et d'autres types de suggestions.
- Les membres et le personnel du Conseil ont communiqué les cibles provisoires et l'analyse à des membres de la collectivité et à des organismes communautaires pour obtenir des corrections, des mises à jour et d'autres types de suggestions.
- Les membres du Conseil ont apporté tous les changements qu'ils croyaient nécessaires en ce qui avait trait aux cibles et à l'analyse, en tenant compte de la rétroaction et de la nouvelle information fournies par le gouvernement et la collectivité.
- Le personnel du Conseil a mis la touche finale à la fiche de rendement sur l'égalité et l'a publiée.

PRINCE EDWARD ISLAND
Advisory Council on the Status of
WOMEN

Publié par le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
© Juin 2011
Les évaluations sont basées sur l'information mise à jour le 30 mai 2011.

Évaluation

CATÉGORIE	2009	2011
La priorité accordée à l'égalité	C+	B
Pouvoir de décision chez les femmes	C	C
Prévention de la violence familiale	B-	B
Accès à la justice	C+	C
Appuis pour la dispense de soins	C	B+
Santé des femmes	C-	C-
Situation économique des femmes	D	B-
Moyenne globale	C	B-

↗ La note « B– » signifie que le gouvernement a pris des mesures importantes et concrètes relativement à l'atteinte des objectifs en matière d'égalité des femmes depuis 2009, année où sa note globale a été de « C ». Nous félicitons le gouvernement pour ses améliorations et espérons qu'il fera des progrès de façon continue à l'avenir.

↗ Parmi les points marquants du travail du gouvernement, le Conseil constate en particulier les investissements historiques effectués dans les soins à la petite enfance et l'éducation, le rôle important que jouent de façon continue les femmes dans la fonction publique, le soutien encourageant pour l'utilisation des protocoles relatifs à la violence contre les femmes, ainsi que la publication d'un profil statistique à jour des femmes de l'Î.-P.-É.

↗ Il y a une attention nouvelle ou renouvelée considérable accordée aux logements à prix abordable, aux soins à domicile pour les aînés, aux lois en matière de normes d'emploi, ainsi qu'aux initiatives ciblées pour la prévention de la violence familiale.

→ Dans la plupart des autres secteurs que le Conseil considère comme importants pour l'égalité des femmes, il y a eu des mesures de petite et de moyenne envergure. Dans quelques autres secteurs, il y a eu peu ou pas de changements depuis 2009. Les éléments demandant une attention particulière sont les initiatives visant à examiner le rôle des députés provinciaux et à réduire les obstacles pour les femmes dans les postes élus, à offrir des services tenant compte de la spécificité des sexes en matière de santé mentale et de toxicomanie, et à améliorer l'accès à l'aide juridique pour les questions familiales.

2011

La priorité accordée à l'égalité : B

Pour que la priorité soit accordée à l'équité pour les femmes, nous attendons du gouvernement provincial qu'il respecte sa promesse d'évaluer l'incidence des lois, des politiques et des budgets existants et éventuels sur la vie quotidienne des femmes de l'Île. Cela signifie qu'il doit appliquer une analyse comparative entre les sexes et fondée sur la diversité, puis recueillir et utiliser des données ventilées par sexe qui soient à jour.

Un engagement à la mise en application des analyses différenciées selon les sexes et la diversité dans l'ensemble du gouvernement — B-

↗ Certains ministères font de l'excellent travail dans la mise en application de l'analyse différenciée selon les sexes, et, bien que les progrès soient inégaux, le gouvernement, dans l'ensemble, montre des signes d'amélioration. Le Conseil soutient fermement que la mise en application de l'analyse différenciée selon les sexes et que les progrès en matière d'égalité pour les femmes vont de pair. Il est donc remarquable que la note pour la mise en pratique de cette analyse et que le résultat global du gouvernement soient tous les deux de « B– ». Les membres du Conseil considèrent qu'il s'agit d'une bonne note, mais estiment qu'il reste encore des améliorations à apporter. Nous demandons au gouvernement de diriger son attention sur les étapes à venir.

↗ Le gouvernement déploie des efforts concertés pour veiller à ce qu'il y ait un représentant tenant compte des différences entre les sexes au sein des comités et des projets qui sont importants pour l'égalité des femmes. C'est une bonne chose que la directrice du Secrétariat interministériel aux affaires féminines soit maintenant membre de l'équipe de gestionnaires supérieurs des services communautaires. D'ailleurs, cette mesure améliore le profil de l'analyse différenciée selon les sexes et la diversité et indique maintenant que le Secrétariat participe directement à l'examen des politiques assurant l'analyse différenciée.

↗ Le Conseil attend avec intérêt le compte rendu sur les progrès relatifs à un programme pilote visant à former le personnel du ministère des Services communautaires, des Aînés et du Travail en matière d'analyse différenciée selon les sexes et la diversité. Nous sommes heureux d'avoir été invités à examiner le matériel de formation et à apporter nos suggestions. Nous avons hâte de voir si cette formation s'élargira pour englober d'autres ministères à l'avenir.

↗ Pour la première fois se tient un forum réunissant les ministres responsables de la situation de la femme dans les provinces de l'Atlantique, incluant l'honorable Janice Sherry, ministre responsable de la situation de la femme à l'Î.-P.-É. La ministre responsable prend la parole à l'Assemblée législative pour souligner des occasions importantes pour les femmes, envoie des communiqués de presse et prononce des discours dans le cadre d'événements publics. Le Conseil espère trouver des façons de mettre mieux en évidence l'importance du rôle de Mme Sherry en tant que ministre responsable de la situation de la femme.

→ Plusieurs ministères indiquent que l'analyse différenciée selon les sexes a été faite. Par exemple, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance nous a fourni un aperçu intéressant sur la manière dont les différences selon les sexes et la diversité sont intégrées dans le programme d'études. Toutefois, les membres du Conseil aimeraient voir des exemples concrets de documents de politique venant d'autres ministères auxquels l'analyse différenciée selon les sexes a été jointe et intégrée, de sorte que le Conseil puisse évaluer le contenu fourni et les éléments utilisés pour appuyer l'analyse différenciée.

↘ Malgré les demandes répétées du Conseil consultatif sur la situation de la femme et de la Coalition pour l'égalité des femmes au sein du gouvernement afin d'obtenir une analyse différenciée selon les sexes de la situation du conseil d'administration de la Commission scolaire de l'est, il ne semble pas que les difficultés au sein de ce conseil (qui ont mené à sa dissolution) aient été examinées selon les sexes.

Suite de la catégorie *La priorité accordée à l'égalité*

Des mesures pour assurer que les femmes puissent jouir équitablement des plans de développement économique proposés par le gouvernement — C+

↗ Les membres du Conseil pensent que d'établir des liens entre les femmes et les plans de développement économique est un élément essentiel au progrès qui tient compte des femmes et profite aux familles. Le gouvernement fait un meilleur travail qu'en 2009 en ce qui a trait à la création de ces liens. Comme point marquant, nous soulignons les investissements effectués dans les soins et l'éducation de la petite enfance, ce qui permettra d'offrir un salaire plus élevé aux éducateurs et un meilleur accès aux soins et à l'éducation de la petite enfance, ce qui soutient la participation de la main-d'œuvre féminine sur le marché du travail.

→ Le Conseil est encouragé de voir que le *Plan d'action rural* établit des liens précis entre les objectifs du plan et les avantages pour les femmes et les personnes disposant d'un faible revenu dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. Les membres du Conseil sont heureux de constater la sensibilisation accrue à la différence selon les sexes au travail dans la Division du développement rural. Cependant, nous ne savons toujours pas très bien quels liens et possibilités sont créés pour les femmes vivant en région rurale dans l'industrie de la production alimentaire et dans les secteurs traditionnels cruciaux de l'agriculture et de la pêche. Nous ne savons pas vraiment non plus de quelle manière les femmes et les personnes vulnérables de l'Île bénéficieront du *Programme de prospérité insulaire*.

↗ Nous applaudissons deux investissements effectués dans les infrastructures qui créeront des occasions pour les femmes : 1) les premiers investissements importants de la province dans le transport en commun, ce qui soutient l'accès au travail, aux programmes et aux services; 2) l'accès répandu aux services à large bande en milieu rural partout à l'Î.-P.-É., ce qui crée des possibilités pour les entreprises à domicile ou le travail à la maison.

Groupe de discussion

Les participants au groupe de discussion ont indiqué que la création d'emplois était une priorité importante, en particulier en matière d'emplois offrant un horaire flexible ou adapté aux heures d'ouverture des garderies pour les jeunes familles, et surtout pour les parents seuls. Ils considéraient aussi le soutien en matière de garde d'enfants et de transport en commun comme essentiel à la participation des femmes sur le marché du travail. Ils accordaient la plus grande priorité aux investissements effectués dans les haltes-garderies, réparties dans les différentes collectivités de l'Î.-P.-É., qui offriraient de l'information sur les emplois, les programmes, les services, les loisirs et les différentes possibilités. Les services liés au développement des jeunes (perfectionnement des compétences, renforcement de la confiance en soi) étaient également des éléments prioritaires.

↗ Le Conseil se réjouit du projet Trade HERizons, financé par la province et géré par le Women's Network. Ce projet pilote d'une durée de trois ans fait la promotion de l'égalité des femmes dans les domaines des métiers et de la technologie et renforce le bien-être économique des femmes grâce à un modèle de développement économique de la collectivité axé sur les femmes. Nous sommes préoccupés par le fait que les fonds liés à cette entente relative au marché du travail soient réduits de façon considérable pour l'année à venir, et nous recommandons que ce projet vital ne fasse pas l'objet de compressions budgétaires. Il devrait plutôt être renouvelé et accueillir un plus grand nombre de candidates.

↗ Le Conseil félicite le gouvernement d'avoir créé la *Stratégie d'établissement à l'Île-du-Prince-Édouard* après une série de consultations.

↘ Les membres du Conseil continuent d'être préoccupés par l'absence des personnes ayant une incapacité dans la planification du développement économique.

La catégorie *La priorité accordée à l'égalité* continue à la page suivante.

2011

Suite de la catégorie *La priorité accordée à l'égalité*

La mise à jour du profil statistique des femmes de l'Î.-P.-É. de 1996 — A

↗ Le profil statistique à jour sur les femmes de l'Î.-P.-É., intitulé *Les femmes à l'Île-du-Prince-Édouard : Un point de vue statistique 2010* est terminé, traduit en français, imprimé, accessible en ligne et distribué. Le Conseil considère cette mesure comme importante. Cette analyse statistique fournit des données utiles divisées en fonction des sexes sur les ménages, l'éducation, le travail et le revenu, la santé, les services juridiques, la violence à l'égard des femmes, les femmes exerçant une fonction de leadership, ainsi que la prestation des soins.

↗ Le processus utilisé pour créer le profil statistique, qui incluait une consultation approfondie de la collectivité, est un bon modèle et a donné comme résultat un produit qui répond aux besoins que la communauté a cernés en matière de données pouvant l'aider dans son travail.

→ À la prochaine étape, le Conseil consultatif sur la situation de la femme cherchera des preuves montrant que l'analyse statistique est utilisée pour soutenir l'analyse différenciée selon les sexes dans l'élaboration des politiques. Le Conseil recommande fortement que le gouvernement s'engage publiquement à mettre à jour le document *Les femmes à l'Île-du-Prince-Édouard : Un point de vue statistique* tous les cinq ans.

Les membres du Conseil sont encouragés de voir des preuves montrant que l'analyse différenciée selon les sexes est entrée dans la conscience des membres du gouvernement. Maintenant que des données à jour divisées en fonction des sexes sont accessibles, nous disposons d'un nouvel outil qui facilite l'analyse systématique des différents effets que peuvent avoir les politiques sur les femmes, les hommes et divers groupes. Il s'agit là de bonnes nouvelles.

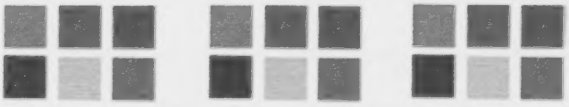

À propos du groupe de discussion

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme voulait que la *Fiche de rendement sur l'égalité des femmes 2011* représente mieux les expériences et le point de vue des femmes vulnérables de partout à l'Île-du-Prince-Édouard, et voulait présenter les idées de celles-ci de façon sécuritaire et non identificatoire. Le personnel du Conseil a utilisé un projet lié à l'initiative STEPS for Women (financé par Condition féminine Canada) pour former un groupe de discussion axé sur les intérêts. Le groupe de discussion indiqué dans la présente fiche de rendement a eu lieu le 27 avril 2011. Le groupe rencontré était un groupe préexistant recommandé par un membre du Conseil. Il était formé de neuf femmes et d'un homme qui correspondaient à la définition du Conseil concernant les citoyens « non représentés », c'est-à-dire, des personnes qui ne sont pas actives au sein d'un organisme communautaire que le Conseil consulte habituellement pour confirmer les résultats de la fiche de rendement ou qui n'en sont pas membres. Le groupe de discussion s'est réuni dans un endroit rural de l'Île-du-Prince-Édouard, et comportait de jeunes femmes et des parents seuls. Au sein du groupe de discussion, au moins un participant se considérait comme une personne ayant déjà vécu de la violence, ayant subi de mauvais traitements ou des traumatismes durant l'enfance, ayant une maladie mentale, ayant vécu une séparation ou un divorce, ayant eu des problèmes de toxicomanie, ayant déjà eu un faible revenu, ayant vécu le chômage, ayant connu des problèmes en matière de soins, ayant eu recours à la justice en tant que victime, ayant de l'expérience dans le système judiciaire en tant que délinquant, ou ayant subi de la discrimination fondée sur le sexe. On n'a pas demandé aux participants d'indiquer leur âge, leurs compétences, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle ni aucun autre repère de diversité.

Pouvoir de décision chez les femmes : C

Pour accroître la participation des femmes aux plus hauts niveaux décisionnels, nous attendons du gouvernement provincial qu'il encourage activement la nomination de femmes et qu'il élimine les obstacles au leadership féminin.

L'égalité accrue dans les nominations aux agences, conseils et commissions — C

↗ Les chiffres permettent de penser que l'équilibre entre les deux sexes est pris en considération pour les postes au sein des organismes, des conseils et des commissions. Cependant, la proportion de femmes qui posent leur candidature à un emploi et y sont nommées par l'intermédiaire d'Au service de l'Î.-P.-É. n'a augmenté que très légèrement depuis 2009. En fait, les femmes représentent un peu plus de 30 % des candidats (une augmentation de 1 %) et 41 % des personnes nommées (une augmentation de 2 %).

→ Seulement 27 % des personnes nommées à un poste de présidence ou de vice-présidence depuis 2009 étaient des femmes (une augmentation de 2 % par rapport à 2009). Le Conseil demande au gouvernement d'apporter des changements au processus d'Au service de l'Î.-P.-É. qui aideraient à rétablir l'équilibre des sexes dans les postes de direction au sein des organismes, des conseils et des commissions.

→ Le gouvernement a amélioré l'information accessible sur le site Web d'Au service de l'Î.-P.-É. pour les candidats possibles. Au service de l'Î.-P.-É. annonce un plan à venir, comprenant des formulaires de demande d'emploi en ligne et une enquête démographique sur les personnes nommées, qui formera la base pour que le recrutement atteigne les objectifs en matière de diversité. Le Conseil surveillera et évaluera ces mesures pour savoir si elles sont ouvertes à la diversité et efficaces.

→ Les membres du Conseil suggèrent qu'il est temps d'évaluer Au service de l'Î.-P.-É. Nous serions heureux de participer aux consultations à ce sujet.

L'application de discrimination positive et d'autres stratégies expressément conçues pour les femmes au sein du Comité spécial sur le rôle des membres de l'Assemblée législative pour examiner et réduire les obstacles qui freinent l'accès des femmes aux postes d'élus — D

↘ Le gouvernement a promis la mise sur pied d'un comité spécial sur le rôle des députés provinciaux dans le discours du Trône de 2008, mais ce comité n'a jamais été créé. Les critères de notation de la fiche de rendement sur l'égalité des femmes donnent au statu quo la note de « D ».

↘ Selon le document intitulé *Les femmes à l'Île-du-Prince-Édouard : Un point de vue statistique*, les recherches montrent que les députés provinciaux de l'Î.-P.-É., dont 25,9 % sont des femmes, « consacrent plus de temps que leurs homologues canadiens aux tâches de leur circonscription, ce qui influe sur la conciliation travail-vie et décourage bien des femmes de se présenter ». Un manque d'équilibre entre le travail et la vie personnelle touche de façon similaire les hommes et les femmes qui occupent un poste de député et sont parents de jeunes enfants.

↘ Le fait de ne pas avoir créé le comité entraîne la perte de plusieurs possibilités. Par exemple, ce comité aurait donné l'occasion au Conseil de faire avancer la promotion d'un code de conduite pour les représentants élus. En fait, l'information que nous avons reçue de la part du Comité de gestion de l'Assemblée législative indique qu'un comité similaire sur le rôle des députés provinciaux avait étudié en 1995 l'éthique et le comportement interpersonnel des représentants élus, mais qu'aucun rapport n'avait été présenté au sujet des discussions ou des décisions de ce comité.

→ Le Conseil reconnaît que la ministre responsable de la situation de la femme a joué un rôle important en recommandant avec insistance que le comité soit créé. Nous la remercions à cet effet.

La catégorie *Pouvoir de décision chez les femmes* continue à la page suivante.

2011

Suite de la catégorie *Pouvoir de décision chez les femmes*

Une plus grande équité en matière d'emploi, particulièrement pour les femmes jouant un rôle de premier plan, au sein de la fonction publique provinciale — B+

↗ Les femmes constituent 72 % de la fonction publique (une augmentation négligeable par rapport aux 71 % de 2009) et 56 % des gestionnaires (une augmentation comparativement aux 53 % de 2009). Ce déséquilibre apparent est dû à Santé Î.-P.-É., où les femmes représentent 85 % de la main-d'œuvre et 78 % des gestionnaires. Si nous excluons Santé Î.-P.-É. des calculs, les femmes constituent presque 53 % du reste de la fonction publique et 45 % des gestionnaires.

↗ L'équilibre entre la proportion de travailleuses et de femmes gestionnaires s'améliore. Dans trois ministères (Agriculture, Justice et Sécurité publique, ainsi que Transports et Renouvellement de l'infrastructure), il y a une plus grande proportion de femmes gestionnaires que de femmes dans la main-d'œuvre ministérielle. Au ministère des Services communautaires, des Aînés et du Travail, il y a un écart inférieur à cinq points. Dans trois autres ministères (Environnement, Énergie et Forêts, Finances et Affaires municipales, ainsi que Santé et Mieux-être), il y a une différence inférieure à dix points entre le pourcentage des travailleuses et celui des femmes gestionnaires.

→ Il reste du travail à faire pour créer un meilleur équilibre dans les catégories d'emploi. Environ 80 % des femmes de la fonction publique travaillent dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux, soit des secteurs qui pourraient être considérés comme « traditionnels » pour les femmes. En revanche, les femmes représentent seulement 17 % des travailleurs à l'année dans les transports et le renouvellement de l'infrastructure. Selon le Conseil, un déséquilibre du nombre de femmes dans certains ministères n'est pas sain non plus, et il serait nécessaire de faire davantage pour encourager les hommes à travailler dans des domaines considérés comme non traditionnels pour eux.

→ Dans cinq ministères, il y a encore un écart considérable entre le pourcentage des travailleuses et celui des femmes gestionnaires. D'ailleurs, il y a un écart supérieur à dix points au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et au ministère du Tourisme et de la Culture, et un écart supérieur à vingt points au ministère de l'Innovation et des Études supérieures ainsi que dans ses organismes affiliés, au Conseil exécutif, et au ministère des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural.

→ Il est difficile d'évaluer si le gouvernement recrute ou sélectionne activement des candidats en raison de ses politiques liées au sexe et à la diversité, ou si dans un environnement « sans discrimination sexuelle », où l'embauche est fondée sur le « mérite », il choisit des femmes simplement parce qu'elles sont les meilleures candidates.

→ Selon le document intitulé *Les femmes à l'Île-du-Prince-Édouard : Un point de vue statistique*, l'Île présente encore une disparité salariale considérable entre les sexes, bien qu'elle soit la plus faible parmi les provinces canadiennes. Les femmes travaillant à temps plein à l'année gagnent en moyenne 81,8 % du revenu moyen des hommes. De bons emplois au sein de la fonction publique sont importants pour réduire l'écart.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme a hâte de voir l'époque où les femmes seront représentées équitablement au sein du gouvernement parmi les représentants élus, les conseillers nommés et le personnel embauché. Dans l'ensemble, de petits pas ont été faits vers l'atteinte de l'équilibre. Les plus grands pas ont été effectués par la fonction publique, où les politiques soutiennent l'équilibre selon les sexes et la diversité; des mesures plus petites, mais importantes, ont suivi en matière de nominations au sein des organismes, des conseils et des commissions, où les politiques sont renforcées pour améliorer l'équilibre selon les sexes et la diversité. Il y a un retard en matière de politique visant à appuyer une meilleure représentation des femmes dans des postes élus. L'absence d'un comité spécial sur le rôle des députés provinciaux ne constitue que l'une des occasions manquées dont l'objectif était de discuter des moyens pour réduire les obstacles que peuvent rencontrer les femmes en politique.

Prévention de la violence familiale : B

Pour réduire la violence dans notre province, nous attendons du gouvernement provincial qu'il mette en place des services et des programmes communautaires, dirigés par des femmes et conçus pour les femmes, visant à prévenir la violence envers les femmes en particulier et la violence familiale en général, et à fournir des services en cas de violence.

Un financement de base accru pour permettre aux Family Violence Prevention Services Inc. et au Centre d'aide aux victimes de viol et d'agression sexuelle de s'épanouir en tant qu'organismes communautaires — C

↗ Le Conseil se réjouit de l'augmentation accordée à Family Violence Prevention Services Inc., qui a atteint 69 000 $ pour chaque année visée, soit 2009-2010 et 2010-2011, afin de couvrir les coûts opérationnels.

↘ Le financement supplémentaire que Family Violence Prevention Services Inc. a reçu lors des deux derniers exercices financiers n'a pas été octroyé pour 2011-2012. Néanmoins, pour cet exercice, l'organisme a reçu une augmentation modeste de 7 700 $. Cette insuffisance de fonds en matière de financement de base signifie que le conseil d'administration devra faire face à un manque à gagner considérable parallèlement à ses engagements annuels, et devra effectuer une campagne de financement pour récolter les 60 000 $ qui manquent pour boucler son budget. Il est nécessaire d'établir un plan à long terme pour mettre en place du soutien de base adéquat venant du secteur public.

↘ Selon le Conseil, la petite augmentation de l'an dernier (2 300 $) pour le budget du Centre d'aide aux victimes de viol et d'agression sexuelle n'est pas suffisante pour suivre le rythme de l'augmentation des coûts. D'ailleurs, aucune augmentation n'a été accordée au budget de cet organisme cette année.

→ Les membres du Conseil affirment que le personnel de Family Violence Prevention Services Inc. et du Centre d'aide aux victimes de viol et d'agression sexuelle est sous-payé pour le type de travail qu'il fait, devant s'occuper de traumatismes quotidiennement. Le Conseil demande au gouvernement de soutenir ces organismes de manière à leur permettre de conserver du personnel qualifié et de bien le rémunérer pour son travail. Le gouvernement retire des avantages du travail que le personnel accomplit, car il permet d'équilibrer les tâches des travailleurs sociaux et de la santé au sein de la fonction publique.

→ Le document intitulé *Les femmes à l'Île-du-Prince-Édouard : Un point de vue statistique* nous rappelle qu'en 2009, 84 femmes et 51 enfants ont utilisé les services d'Anderson House. En 2008-2009, 517 femmes ont utilisé le numéro d'urgence de Family Violence Prevention Services Inc. Au cours d'une période d'étude de six mois en 2009, le service d'intervention directe de Family Violence Prevention Services Inc. a servi 335 femmes, dont la plupart avaient des enfants âgés de moins de 16 ans. De 2007 à 2010, 91,9 % des nouvelles demandes de service au Centre d'aide aux victimes de viol et d'agression sexuelle étaient faites par des femmes, et presque un quart d'entre elles étaient âgées de 18 à 24 ans.

La catégorie *Prévention de la violence familiale* continue à la page suivante.

Suite de la catégorie *Prévention de la violence familiale*

Des programmes ciblés pour prévenir la violence contre les femmes de tous âges (jeunes, aînées) ou appartenant à divers groupes vulnérables (autochtones, personnes handicapées, nouveaux immigrants) B

↗ Les membres du Conseil accordent une très grande importance aux travaux du Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale, dont le mandat a été renouvelé, et de la coordonnatrice en matière de prévention de la violence familiale et de développement communautaire, en particulier lorsque leurs travaux incluent judicieusement des groupes de femmes et des populations vulnérables et qu'ils complètent les travaux de groupes communautaires. Le Secrétariat aux aînés et le Secrétariat à l'enfance jouent aussi un rôle en matière de sensibilisation grâce à des initiatives et à des projets d'éducation du public.

↗ Il y a eu jusqu'à présent des initiatives nombreuses et variées afin de soutenir la prévention de la violence pour les personnes de tous les âges et les groupes vulnérables. Voici quelques mesures que le Conseil aimerait souligner : les modifications apportées à la *Child Protection Act* de sorte qu'elle inclue les jeunes âgés de 16 et 17 ans afin de mieux les protéger contre les mauvais traitements et la négligence, les changements entrepris en matière de protection de la jeunesse afin d'augmenter les partenariats avec la communauté autochtone, la nouvelle *Police Act* et ses règlements concernant la formation qui augmentent les exigences en matière de formation relative aux interventions en cas de violence familiale, les mécanismes de la *Police Act* permettant de formuler des plaintes contre la police, le nouveau Programme d'aide aux victimes autochtones mis en œuvre grâce à une collaboration entre les Services d'aide aux victimes et la Mi'kmaq Confederacy of PEI pour répondre aux besoins des Autochtones victimes d'un crime, et les publications des Services d'aide aux victimes qui ont été traduites pour les nouveaux arrivants. Ces initiatives sont toutes de bonnes nouvelles.

Groupe de discussion

Les participants au groupe de discussion ont indiqué parmi les priorités élevées la prévention des grossesses non désirées, surtout chez les jeunes femmes. Ils ont demandé des moyens gratuits de contrôler les naissances pour les jeunes adolescentes et l'accès à des services d'avortement. Ils ont aussi indiqué l'accès à des refuges (refuges pour femmes battues et pour sans-abri) et à des logements appropriés et sécuritaires parmi les besoins primaires devant être satisfaits pour que les femmes soient à l'abri de la violence.

↗ Le Conseil se réjouit de l'augmentation du nombre d'événements de formation et de conférences qui mettent en évidence la prévention de la violence familiale. Au cours des deux dernières années, il y a eu parmi ces événements la formation sur la violence familiale pour les professionnels, où l'on a porté une attention particulière aux enfants, ainsi que des séances de formation données par Michael Kaufman de la Campagne du ruban blanc, où l'on s'est concentré sur ce que les hommes de tous les âges peuvent faire pour empêcher la violence à l'égard des femmes.

La catégorie *Prévention de la violence familiale* continue à la page suivante.

Suite de la catégorie *Prévention de la violence familiale*

Une mise en application accrue des protocoles existants sur la violence envers les femmes, avec la création de nouveaux protocoles au besoin — B+

↗ Le Conseil consultatif sur la situation de la femme est heureux de voir la mise en application accrue des protocoles relatifs à la violence contre les femmes et la création de nouveaux protocoles.

↗ Toute la Section du droit familial du ministère de la Justice et de la Sécurité publique a élaboré un protocole relatif à la violence conjugale, qui est entré en vigueur en novembre 2010. Tout le personnel travaillant en droit de la famille a reçu de la formation sur le protocole en mai 2010.

Le protocole relatif à la réaction de la police en cas de dispute conjugale a été révisé et mis à jour en 2010; l'ensemble des services municipaux, des agents de sécurité de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et des membres de la GRC l'a approuvé.

↗ Tous les protocoles du ministère de la Justice et de la Sécurité publique ont été mis à jour et distribués dans la version révisée du manuel des politiques et ont été publiés sur le site Web du ministère pour aider à assurer une utilisation uniforme et continue.

↗ Il semble qu'il y ait d'autres bonnes nouvelles à venir. Un groupe de travail élabore actuellement une politique pour le programme de soutien aux personnes handicapées (une recommandation que le Conseil a formulée avec insistance par le passé), un autre groupe de travail révise la politique du programme d'aide sociale, et un sous-comité a été créé pour mettre à jour le protocole de la province relatif à la violence sexuelle à l'égard des enfants. Nous attendons avec intérêt des mises à jour concernant ces travaux et encourageons les Services communautaires à mettre au point un nouveau protocole sur la protection de la jeunesse.

→ Aucun changement n'a été apporté aux protocoles relatifs à la violence contre les femmes du ministère de la Santé et du Mieux-être depuis 2009. Ces protocoles devraient faire l'objet d'un examen pour déterminer s'ils nécessitent des mises à jour ou si le personnel reçoit de la formation continue adéquate pour veiller à ce que les protocoles soient mis en application.

La violence à l'égard des femmes continue d'être une priorité pour le Conseil consultatif sur la situation de la femme. Au cours des deux dernières années, nous avons constaté l'augmentation du financement visant à soutenir les Services de prévention de la violence familiale ainsi que les effets favorables du renouvellement du mandat du Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale et de l'arrivée de la coordonnatrice en matière de prévention de la violence familiale et de développement communautaire. Il s'agit là de mesures importantes. Trop de femmes vivent toujours dans la violence et la peur – d'ailleurs, quelconque femme vivant cette situation en est une de trop – et le Conseil continuera à faire pression pour qu'on élabore des politiques visant à empêcher la violence et à soutenir les victimes et les réchappées.

2011

Accès à la justice : C

L'accès à l'aide juridique en droit de la famille représente toujours un défi pour les femmes de l'Île. La plupart des appels faits aux bureaux du Conseil consultatif sur la condition de la femme proviennent de femmes qui ont besoin d'un avis juridique. Dans bien des cas, ces femmes n'ont pas les moyens financiers de consulter un avocat. Nous attendons du gouvernement qu'il continue d'accorder la priorité à l'accès à la justice aux femmes et aux familles.

L'accès accru aux avocats de l'aide juridique en droit de la famille D

→ Il n'y a eu aucun changement en ce qui a trait à l'accès aux avocats de l'aide juridique spécialisés en droit de la famille depuis 2009. Les critères de notation de la fiche de rendement sur l'égalité des femmes donnent au statu quo la note de « D ».

→ Les membres du Conseil sont heureux de constater que les augmentations budgétaires de 2008 semblent avoir été maintenues. Le Conseil désire également faire l'éloge des avocats de l'aide juridique pour les bons services qu'ils ont offerts à leurs clients. Cependant, comme en 2009, l'accès à l'aide juridique en matière de droit de la famille pour les femmes et les hommes ayant un revenu faible ou moyen est inadéquat. Le système de justice n'est pas accessible à ceux qui désirent résoudre leurs problèmes d'eux-mêmes. Dans le système actuel, il est impossible de se passer des services d'un avocat dans de nombreuses situations. Le Conseil aimerait jouer un rôle dans l'élaboration et le soutien de meilleures options. En attendant, il faut augmenter le nombre d'avocats de l'aide juridique spécialisés en droit de la famille, modifier et élargir les critères d'admissibilité à l'aide juridique, et ajouter des ressources dans la documentation destinée aux parties se représentant elles-mêmes.

→ Les statistiques confirment les besoins des femmes en matière d'aide juridique, selon les chiffres indiqués dans le document intitulé *Les femmes à l'Île-du-Prince-Édouard : Un point de vue statistique*. En 2008-2009, les femmes représentaient 75 % des bénéficiaires de l'aide juridique en matière de droit de la famille et de droit civil. La même année, 68 % des 863 nouvelles personnes dirigées vers les Services aux victimes étaient des femmes. La comparaison du revenu familial des familles comptant un couple à celui des familles monoparentales montre aussi le défi que pose le paiement de services juridiques pendant que d'importants changements se produisent au sein de la famille, comme une séparation ou un divorce.

Groupe de discussion

Les participants au groupe de discussion ont souligné à gros traits les besoins en matière de droit de la famille. Entre autres, ils aimeraient avoir les services d'un conseiller juridique gratuitement ou à un prix abordable pour toutes les familles qui en ont besoin, de l'assistance professionnelle au sujet des procédures judiciaires, ainsi qu'un meilleur accès à de l'information et à de l'aide pour régler les questions liées aux pensions alimentaires et à la garde d'enfant. Ils considèrent les termes difficiles à comprendre tels qu'« exécution des ordonnances alimentaires » comme aliénants et décourageants. Ils désiraient que des séances d'information où ils obtiendraient des renseignements exprimés dans un langage clair et simple sur le droit de la famille aient lieu partout dans la province et dans des lieux publics neutres, comme dans les centres Accès Î.-P.-É. Le Conseil suggère que les travaux de la CLIA visant à fournir de l'information juridique claire soient élargis de façon utile, et qu'on y ajoute d'autres ressources.

Une importante faille du système de justice consiste en la priorité historique qu'il donne au droit patrimonial. Les participants au groupe de discussion étaient déroutés par des décisions qui semblaient accorder plus d'importance aux biens qu'aux personnes.

En fait, le revenu médian des familles monoparentales de l'Î.-P.-É. en 2006 était de 30 900 $, comparativement à 62 300 $ pour les familles comptant un couple. Les femmes sont à la tête de plus de 80 % des familles monoparentales de l'Î.-P.-É.

Suite de la catégorie *Accès à la justice*

Des mesures pour faciliter l'accès aux tribunaux qui traitent les questions de violence familiale — C-

→ Le gouvernement déclare que des « [d]iscussions ont été entreprises avec le Conseil des politiques par le ministre de la Justice et de la Sécurité publique et la ministre responsable de la situation de la femme ». Le Conseil attend avec espoir de connaître les résultats de ces discussions.

→ Depuis que Justice Options for Women a recommandé la mise en place d'un tribunal pour le traitement des causes de violence conjugale à l'Î.-P.-É., le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont déjà procédé à la mise en œuvre de cette option. En fait, le tribunal de Moncton est devenu permanent après la réussite du projet pilote. Le Conseil pose la question suivante : y a-t-il quelconque élément appris par les provinces voisines qui pourrait aider l'Î.-P.-É. à relever les défis liés à la mise en œuvre de cette option?

↗ Bien qu'il n'y ait pas l'option d'un tribunal pour le traitement des causes de violence conjugale, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique entreprend certaines bonnes mesures. Les membres du Conseil accordent de l'importance aux mesures que le gouvernement a prises pour agir sur les difficultés auxquelles doivent faire face les familles qui doivent affronter en même temps le système de justice familiale et pénale. Nous accordons aussi de la valeur aux mises à jour apportées à la Family Violence Act pour inclure les unions homosexuelles. D'autres modifications apportées à cette loi améliorent la reconnaissance des ordonnances de protection entre les provinces et les territoires pour protéger les victimes de violence. Le ministère travaille également à l'élaboration d'un système pour relier les ordonnances civiles et pénales dans les cas de violence concernant entre autres des enfants.

→ Voici un rappel de la valeur et de l'importance d'utiliser et d'améliorer les outils offerts par l'intermédiaire de la *Victims of Family Violence Act* : le document intitulé *Les femmes à l'Île-du-Prince-Édouard : Un point de vue statistique* indique que les femmes qui sont victimes de crimes reçoivent au moins 95 % des ordonnances de protection d'urgence.

→ Beaucoup de besoins que les participants au groupe de discussion ont cernés pourraient être satisfaits en théorie au moyen d'un tribunal pour le traitement des causes de violence conjugale reposant sur un modèle solide.

→ Les membres du Conseil suggèrent qu'il est peut-être temps pour le gouvernement de consulter la collectivité au sujet des partenariats communautaires afin de soutenir la création d'un tribunal pour le traitement des causes de violence conjugale.

La catégorie *Accès à la justice* continue à la page suivante.

Suite de la catégorie *Accès à la justice*

Des démarches afin d'appliquer les recommandations du projet intitulé Justice Options for Women — B

↗ L'un des projets en cours les plus importants de Justice Options for Women est celui des cercles de sécurité et de soutien, qui facilite la planification de la sécurité des femmes devant faire face à des risques élevés de violence. Des représentants du gouvernement travaillent à l'élaboration d'un plan pour assurer la survie de ces cercles à la fin du projet actuel. Le Conseil encourage fortement cette mesure.

↗ Le personnel des Services aux victimes et du Secrétariat interministériel aux affaires féminines, ainsi que la coordonnatrice en matière de prévention de la violence familiale et de développement communautaire continuent d'établir des rapports de soutien et de collaboration avec Justice Options for Women pour élargir les travaux de ce projet communautaire.

→ La principale recommandation découlant du projet Justice Options for Women, qui s'est étendu sur plusieurs années, a été d'offrir parmi les options un tribunal pour le traitement des causes de violence conjugale, un projet qui progresse très lentement, comme il est indiqué ci-dessus.

Groupe de discussion

Dans le groupe de discussion, des participants (incluant des femmes aux prises avec la violence) ont déclaré qu'ils devaient encore faire face aux types d'obstacles qui ont mené à la création du projet Justice Options for Women. Ils ont indiqué la nécessité de créer des options juridiques moins intimidantes, de donner du soutien aux femmes afin qu'elles se défendent en cour (pour elles-mêmes et contre leurs agresseurs), et d'offrir un traitement équitable des personnes en vertu de la loi. Ils voulaient aussi que des programmes et des services pour les personnes aux prises avec la violence – de même que pour les agresseurs – soient accessibles aux gens ordinaires, et qu'il ne soit pas stigmatisant de demander de l'aide.

Les membres du Conseil reconnaissent que l'accès à l'aide juridique en matière de droit de la famille est compliqué. Il est difficile d'avancer un montant de financement public qui permettrait de suivre le rythme de la demande. Nous devons trouver plus d'options à l'amiable pour la population, de même qu'en faire la promotion et les rendre accessibles. Tant que les approches judiciaires traditionnelles fondées sur les règlements en cour resteront la principale façon de régler les litiges en matière de droit de la famille, la demande continuera d'excéder le financement public destiné à l'aide fournie. Pour l'instant, et tant que le modèle fondé sur les tribunaux demeurera au premier plan, le manque d'accès à l'aide juridique aura des effets négatifs sur les femmes et leur famille.

De façon plus générale, beaucoup d'autres points abordés dans la présente fiche de rendement sur l'égalité des femmes ont un effet sur le système de justice, ce qui comprend la toxicomanie, l'itinérance et les troubles mentaux. Les futures fiches de rendement profiteraient de l'examen des activités qui dépendent de partenariats, de politiques et de programmes, et ce, à tous les niveaux du système de justice, ce qui comprend divers éléments, comme la sécurité communautaire, la réduction de la criminalité, l'intervention précoce, les services judiciaires, les sentences, les services correctionnels et la réintégration des délinquants.

Appuis pour la dispense de soins : B+

Récemment, l'éducation et les soins à la petite enfance ont fait l'objet de nombreuses politiques, ce qui entraîne des répercussions pour les fournisseurs de soins. Des soins aux jeunes enfants au soutien de ceux qui s'occupent des personnes handicapées en passant par les soins à domicile à l'intention des aînés ou des personnes en difficulté, nous attendons du gouvernement qu'il reconnaisse le travail non rémunéré ou sous-payé de ceux qui dispensent des soins, le plus souvent des femmes. Le gouvernement ne doit pas édicter des politiques qui alourdissent leur fardeau sans leur procurer davantage de soutien.

Un investissement supplémentaire dans les soins éducatifs à la petite enfance qui améliore la qualité, l'accès, la capacité financière, et la focalisation sur le développement de l'enfant — A

↗ L'Initiative préscolaire d'excellence fait passer les investissements dans le secteur des soins et de l'éducation de la petite enfance de 5,35 millions de dollars en 2009 à 11,3 millions de dollars pour l'année qui vient. Selon le Conseil consultatif sur la situation de la femme, cette initiative constitue une réalisation marquante. Au fur et à mesure que cette initiative sera mise en œuvre, elle soutiendra l'apprentissage et le développement des enfants, et ce, de la naissance jusqu'à l'âge de quatre ans. Mais surtout, cette initiative reconnaît et appuie la participation de la main-d'œuvre féminine, en plus de créer des possibilités pour les employeurs des parents de jeunes enfants.

↗ La maternelle fait maintenant partie du système scolaire. Il y a eu des difficultés en cours de route, mais il s'agit d'une réalisation importante.

↗ Quarante centres de la petite enfance ont été créés pour fournir aux enfants de l'apprentissage et des soins axés sur la qualité et offrir aux parents des frais réglementés. Ces centres comporteront plus de 1 340 places de garderie.

↗ Les changements apportés au Programme de subvention pour la garde d'enfants signifient que plus de familles sont admissibles et que des montants plus élevés sont versés aux centres de la petite enfance pour les clients. Les centres provinciaux ne pourront pas demander des tarifs supérieurs à la subvention de garde d'enfants. Cette mesure signifie que les familles disposant d'une subvention n'auront pas à payer des frais supplémentaires de leur poche dans les centres.

↗ Le Répertoire des services d'apprentissage et de garde d'enfants de l'Î.-P.-É. a été lancé pour aider les parents à trouver de l'information et à s'inscrire sur des listes d'attente dans les centres de leur choix partout à l'Î.-P.-É.

→ Nous applaudissons l'Initiative préscolaire d'excellence, mais nous soulignons également qu'il serait encore possible de faire mieux. Les besoins les plus urgents sont des places pour les nourrissons. Le gouvernement déclare que la création de garderies pour les tout-petits est une priorité pour 2011, ce qui permettra de faire augmenter le nombre de places pour les nourrissons de 72 %. Pour créer ces garderies pour les tout-petits, le gouvernement commencera par offrir une subvention de démarrage pour l'équipement et d'autres besoins, ainsi que du financement annuel à hauteur de 1 500 $ par nourrisson. Ces mesures étaient très attendues.

La catégorie *Appuis pour la dispense de soins* continue à la page suivante.

Suite de la catégorie *Appuis pour la dispense de soins*

Consultation et planification avec des éducateurs de la petite enfance en vue de changements en matière de soins et d'instruction de la petite enfance — A-

↗ La consultation et la planification effectuées avec les éducateurs de la petite enfance ont eu un effet favorable sur les salaires, les possibilités et la formation. Il s'agit là de bonnes nouvelles.

↗ Une centaine d'éducateurs de la petite enfance ont été engagés par les commissions scolaires pour enseigner dans les maternelles des écoles publiques. Ils se trouvent maintenant sur la grille salariale de la PEI Teachers' Federation et gagnent plus qu'auparavant. D'ailleurs, quand ils termineront leur programme de baccalauréat en éducation, ils gagneront encore plus.

↗ La nouvelle structure salariale des centres de la petite enfance aura comme résultat des augmentations de revenu tant pour les directeurs que pour le personnel. La première année, le salaire des directeurs atteindra 21 $/heure et le personnel breveté de niveau 2 gagnera de 15 $/heure à 16,88 $/heure.

↗ Les membres du personnel non brevetés auront la possibilité d'obtenir un brevet en suivant un programme de 90 heures. Une fois qu'ils auront terminé ce programme, ils obtiendront une augmentation salariale de 2 $/heure.

→ Le Conseil demeure préoccupé par le retard qu'il y a dans le processus visant à rendre le personnel actuellement non breveté du secteur de la petite enfance conforme à la formation standard pour l'obtention du brevet après que de très nombreux éducateurs de la petite enfance parmi les plus qualifiés ont quitté les centres de la petite enfance pour intégrer le système scolaire. Nous surveillerons les résultats du programme sur le développement de la petite enfance de Compétences Î.-P.-É., conçu pour aider environ 150 femmes travaillant dans le secteur de la petite enfance à obtenir les exigences obligatoires pour le premier échelon. Le gouvernement doit accélérer la cadence pour aider le personnel à obtenir les compétences requises. Le Conseil espère voir une surveillance étroite de la qualité et la mise en œuvre des règlements qui soutiennent la qualité dans le secteur de la petite enfance.

La catégorie *Appuis pour la dispense de soins* continue à la page suivante.

Suite de la catégorie *Appuis pour la dispense de soins*

Des mesures pour répondre aux besoins des personnes âgées requérant des soins à domicile et d'autres soins non professionnels externes, à la maison et dans la communauté — B-

↗ Il y a eu une augmentation de 2 millions de dollars dans le budget pour les soins à domicile au cours des deux dernières années, et une autre augmentation de 17 % est prévue dans le budget de 2011-2012. Des équivalents temps plein « 30+ » ont été ajoutés au sein du personnel offrant des soins à domicile, et du financement est promis pour un projet pilote visant à fournir des soins à domicile pour les aînés fragiles. Il s'agit d'investissements importants qui indiquent un engagement continu envers la santé des aînés.

↗ Le Conseil reconnaît les améliorations apportées aux programmes qui ont de l'importance pour les aînés. À cet égard, nous soulignons la légère amélioration de l'admissibilité au Programme de réparations domiciliaires pour aînés et les investissements considérables effectués dans le Programme de médicaments pour soins palliatifs à domicile.

↗ Le Conseil appuie les travaux du gouvernement avec des partenaires de la santé et de la collectivité visant à élaborer une stratégie provinciale de lutte contre la démence. Nous encourageons le gouvernement à continuer d'utiliser des partenariats et des modèles concertés afin de favoriser la mobilité et la santé des aînés.

→ Ces investissements et ces projets pilotes en matière de soins à domicile satisfont aux attentes du Conseil. Cependant, le Conseil affirme que les initiatives relatives aux soins à domicile ne partent de presque rien et doivent répondre aux demandes grandissantes de la population vieillissante. Le Conseil recommande que les aînés soient une priorité dans le plan de réduction de la pauvreté de l'Île, duquel ils profiteraient grandement. Le nombre d'aînés à l'Île devrait augmenter de façon considérable, et l'élaboration de politiques réactives ne sera pas suffisante. Quel est le plan décennal qui soutiendra les aînés et les personnes qui leur donnent des soins?

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme est encouragé de voir des investissements dans le secteur de la petite enfance qui seront avantageux pour les enfants. Il est aussi impressionné par le fait que les programmes destinés aux enfants soutiennent les personnes qui leur donnent des soins. Aussi, les soins offerts aux aînés reçoivent clairement une nouvelle attention de la part du gouvernement. Le défi que devra relever le gouvernement sera de préparer des mesures qui devanceront les besoins de la population vieillissante.

Santé des femmes : C-

Nous attendons du gouvernement qu'il maintienne un système de soins de courte durée solide, mais aussi qu'il réduise les charges futures qui pèseront sur le système actuel en continuant de prendre des mesures qui favorisent une approche holistique de la santé et qui tiennent compte des déterminants sociaux de la santé comme le sexe, le revenu, la langue et la culture. Nous encourageons le gouvernement à démontrer son engagement envers le bien-être et la prévention en santé.

Des initiatives mieux conçues visant à offrir des programmes appropriés pour répondre aux besoins de chaque sexe en santé mentale — D

→ Il n'y a eu aucun changement important dans les programmes de santé mentale propres à chaque sexe depuis 2009. Les critères de notation de la fiche de rendement sur l'égalité des femmes donnent au statu quo la note de « D ».

↗ La province a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées – une mesure importante que nous félicitons. Le respect de cette convention nécessitera d'apporter des changements aux lois provinciales relatives à la tutelle publique afin de limiter les prises de décision au nom d'autrui. Le Conseil considère cet aspect comme un point important en matière de droits de la personne qui concerne les aînés, les personnes souffrant de troubles mentaux, et les personnes ayant une déficience intellectuelle. Nous recommandons avec insistance que le gouvernement apporte des modifications à la *Public Trustee Act*. Le Conseil considérera la promulgation à l'Î.-P.-É. de dispositions législatives sur la prise de décision appuyée comme une mesure concrète pour soutenir l'égalité des femmes.

→ La création de partenariats est essentielle pour les programmes de santé mentale destinés aux femmes. Par exemple, les programmes offerts dans des endroits comme le centre Fitzroy, la place Notre-Dame et le Clubhouse d'Alberton par des organisations communautaires comme l'Association canadienne pour la santé mentale sont essentiels à la promotion, à la protection et à l'amélioration de l'état des gens souffrant de troubles mentaux, et ces programmes doivent être appuyés adéquatement.

↘ Les services communautaires de santé mentale représentent encore environ 1,6 % du budget de Santé Î.-P.-É., et les services de soins de courte durée en santé mentale, environ 2,9 %. Les membres du Conseil veulent exprimer leur désarroi concernant les ressources limitées de façon chronique en ce qui a trait aux services communautaires de santé mentale. Nous recommandons l'augmentation des investissements dans ce secteur et l'élargissement des services communautaires de santé mentale. Les membres du Conseil sont aussi préoccupés par la pénurie généralisée de thérapeutes en santé mentale pouvant répondre à la demande dans la collectivité. Il n'existe pas de réponse facile, mais les membres du Conseil se demandent s'il est possible d'apporter des changements au modèle de prestation de services communautaires en santé mentale de sorte que les personnes ne se trouvant pas en situation de crise puissent obtenir quand même de l'aide et du soutien rapidement. Y aurait-il des avantages à accorder la priorité aux services offerts aux enfants et aux jeunes? Serait-il temps de mettre en œuvre une stratégie de recrutement pour embaucher des thérapeutes en santé mentale, comme dans le cas des médecins et des infirmières?

La catégorie *Santé des femmes* continue à la page suivante.

Suite de la catégorie *Santé des femmes*

Des services améliorés pour les femmes aux prises avec des problèmes de dépendance — D

→ Aucune amélioration importante n'a été rapportée en matière de services de toxicomanie pour les femmes depuis 2009. Les critères de notation de la fiche de rendement sur l'égalité des femmes donnent au statu quo la note de « D ».

↗ Depuis la publication de la *Fiche de rendement de l'égalité 2009*, le programme d'échange de seringues de Charlottetown a été installé dans un endroit plus approprié qu'auparavant, soit au Professional Boardwalk Centre, comme l'avaient recommandé le Conseil et d'autres intervenants.

→ Les membres du Conseil mettent l'accent sur le fait que le problème de la toxicomanie est urgent : toute la société de l'Île vit les effets nuisibles liés à la toxicomanie et aux troubles mentaux.

↘ Comme en 2009, le Conseil demande des installations de soins de longue durée ou des centres de réadaptation d'accès facile, tant pour les femmes que pour les hommes, ainsi que des installations à Summerside et à Charlottetown. Nous prions le gouvernement de mieux agir sur les causes profondes de la toxicomanie chez les femmes, de diversifier les options de traitement (ce qui inclut le fait d'aller au-delà des AA ou de l'approche axée sur la reconnaissance de la toxicomanie comme une maladie) et d'améliorer le soutien financier et social des femmes qui effectuent un programme ou suivent un traitement.

Groupe de discussion

Les participants au groupe de discussion ont constaté un fort lien entre les traumatismes, surtout ceux survenus lors de l'enfance, et certains troubles mentaux. Ils ont indiqué que la nécessité d'assurer la sécurité des enfants, le soutien aux adultes pour qu'ils surmontent le chagrin et la colère, et l'aide sur l'art d'être de bons parents étaient des éléments très importants pour eux.

Les participants au groupe de discussion ont accordé une priorité élevée à la sécurité des jeunes, et, selon eux, cet aspect incluait la prévention de la toxicomanie grâce à des programmes, des services et des possibilités pour les jeunes. Les participants estimaient que des services de réadaptation en toxicomanie pour les personnes de tous âges étaient nécessaires dans un plus grand nombre de collectivités partout à l'Île.

La catégorie *Santé des femmes* continue à la page suivante.

Suite de la catégorie *Santé des femmes*

Des mesures visant à offrir plus d'options pour les femmes qui accouchent, notamment la création d'un centre de naissance — C+

↗ Le Conseil est encouragé de voir qu'un groupe de travail sur la profession de sage-femme a été créé pour étudier le rôle des sages-femmes dans les soins de santé de l'Î.-P.-É., et que ce groupe comprend un représentant des défenseurs communautaires en matière d'options d'accouchement.

↗ Il est très encourageant d'apprendre qu'après les travaux du groupe de travail sur la profession de sage-femme, le ministère de la Santé et du Mieux-être a commencé à organiser des rencontres pour planifier la mise en place de la profession de sage-femme. C'est un bon début, et le Conseil reconnaît que de commencer un projet complètement nouveau dans le système de santé est difficile. La création de ce groupe de travail a nécessité d'excellentes qualités de chef de la part de la ministre de la Santé et du Mieux-être. Le Conseil félicite le ministère pour ces premiers pas et recommande avec insistance que le gouvernement poursuive ce processus de planification jusqu'au bout dans l'intérêt des femmes de l'Î.-P.-É.

Une plus grande intégration du personnel infirmier praticien dans le système de soins de santé, notamment par le truchement d'un programme SANE (programme d'examen des victimes d'agression sexuelle par du personnel infirmier), comme celui qui existe dans d'autres provinces — B-

↗ Le Conseil félicite le gouvernement d'avoir terminé le processus d'embauche de deux nouvelles infirmières praticiennes depuis 2009, et d'avoir entrepris les démarches afin d'en engager une troisième, pour porter le nombre total d'infirmières praticiennes à cinq dans la province. Il s'agit là de mesures concrètes. Le Conseil exécutif appuie également l'amélioration de l'intégration des infirmières praticiennes. Le Conseil espère que le gouvernement tiendra ses promesses et continuera de montrer son engagement en matière d'intégration des infirmières praticiennes dans le système de soins de santé.

↗ La formation destinée aux infirmières de l'hôpital Queen Elizabeth dans le cadre du programme d'examen des victimes d'agression sexuelle par du personnel infirmier est prévue pour septembre de cette année. Le Conseil attend avec intérêt des mises à jour concernant cette initiative importante.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme continue de demander plus de soutien en matière de soins de santé préventifs, d'approches globales relatives à la santé, et d'approches relatives à la santé de la population fondées sur les déterminants sociaux de la santé. Le ministère de la Santé et du Mieux-être déclare qu'il prend en considération la spécificité selon le sexe « lorsqu'il est justifié de le faire ». Le Conseil affirme sans équivoque que les facteurs tenant compte de la spécificité selon le sexe justifient une attention particulière dans les services de santé mentale et de toxicomanie. Une analyse différenciée selon les sexes dans ces secteurs doit vraiment prendre en considération la pression sociale et les inégalités créées par les rôles sexuels et les expériences de vie des femmes et des hommes. Agir sur la base de cette analyse sera avantageux tant pour les hommes que pour les femmes, jeunes et adultes, qui doivent faire face à des troubles mentaux ou à des problèmes de toxicomanie.

Situation économique des femmes : B-

Nous attendons du gouvernement provincial qu'il place au cœur de ses priorités l'amélioration de la santé, de la dignité et du bien-être des Insulaires qui doivent se débrouiller tant bien que mal avec un revenu nettement insuffisant. Nous demandons instamment au gouvernement de consulter les organismes communautaires et de collaborer avec eux pour élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté, comme il en existe dans d'autres provinces. Nous considérons que les trois mesures suivantes sont essentielles pour réduire la pauvreté :

Une attribution accrue de fonds pour le paiement direct aux récipiendaires des services sociaux afin de leur offrir un niveau de vie qui répond à leurs besoins essentiels — C

↗ Le gouvernement a finalement cessé la récupération de la Prestation nationale pour enfants pour les familles avec enfants recevant de l'aide sociale. Cette mesure permettra aux familles d'avoir 66 $ de plus par mois par enfant, et concernera environ 1 600 enfants. Il s'agit là de bonnes nouvelles.

↗ Les modifications apportées au Programme de subvention pour la garde d'enfants signifient que plus de familles seront admissibles et que les centres de la petite enfance recevront un montant plus élevé. Ces améliorations sont les bienvenues.

→ En juin 2009, les montants pour les prestations alimentaires ont augmenté de 10 % (une augmentation budgétaire totale d'environ 600 000 $), et celui des allocations de logement, de 5 % (une augmentation budgétaire d'environ 940 000 $). Il s'agissait d'augmentations importantes. Cependant, ces montants ne permettent toujours pas aux prestataires de satisfaire leurs besoins adéquatement en matière d'alimentation et de logement, en raison des prix qui augmentent. Dans la province voisine de la Nouvelle-Écosse, une étude récente sur le coût des aliments a révélé qu'il y avait eu de 2002 à 2010 une augmentation de 26,5 % du coût d'un panier de provisions nutritif de base pour une famille de quatre personnes, ce qui inclut une augmentation de 7,7 % de 2008 à 2010. Selon le rapport national intitulé *Bilan-Faim 2010*, plus de 35 % des personnes qui fréquentent les banques alimentaires à l'Î.-P.-É. étaient des prestataires de l'aide sociale. Malgré les efforts, les montants ne sont tout simplement pas encore assez élevés.

Groupe de discussion

Les participants au groupe de discussion ont indiqué que selon leur expérience, il serait nécessaire d'offrir plus de soutien en matière de revenu, y compris de l'appui pour aider les personnes à faire le passage de l'aide sociale à un moyen de subsistance autonome. La réduction des stigmates liés au fait de recevoir de l'aide était très importante pour les participants au groupe de discussion.

→ Le Conseil a été heureux de voir que la révision de la *Social Assistance Act* a eu comme résultat huit recommandations, incluant l'augmentation de l'aide au revenu, du soutien pour faciliter le passage vers le marché du travail, de l'appui apporté aux enfants pour leur offrir un meilleur avenir, et l'offre de plus d'aide aux aînés, en particulier à ceux ayant une incapacité. Le Conseil réitère sa demande auprès du gouvernement pour que ce dernier agisse de sorte à protéger la vie privée, les droits et la dignité des prestataires de l'aide sociale faisant l'objet d'une enquête ou dont les demandes sont en appel.

↗ L'initiative visant à utiliser le dépôt direct pour le versement des prestations d'aide sociale est une bonne mesure pour réduire ces stigmates.

La catégorie *Situation économique des femmes* continue à la page suivante.

Suite de la catégorie *Situation économique des femmes*

L'investissement dans des logements appropriés et accessibles à prix abordable, notamment des logements conçus pour répondre aux besoins des aînés et des personnes handicapées — B

↗ Le Conseil est heureux qu'il y ait (enfin) eu une injection considérable de fonds dans les logements à prix abordable à l'Î.-P.-É. Ces fonds représentaient un besoin urgent. En 2009-2010, au moyen de programmes de financement provinciaux et fédéraux, la province a dépensé plus de 4,1 millions de dollars pour la création et la rénovation de logements sociaux à prix abordable, et 8,5 millions de dollars supplémentaires sont attendus au cours des deux prochaines années.

↗ Le Conseil d'action pour les personnes handicapées aide à intégrer l'analyse des incapacités dans le processus décisionnel et propose des recommandations pour construire des logements accessibles. D'ailleurs, les initiatives en matière de logements tiennent compte de certaines priorités en matière de diversité, avec 50 nouveaux logements pour les personnes ayant une incapacité, 25 pour les aînés, et 32 pour les familles, dont quatre sont d'accès facile.

↗ En 2011-2012, 14 nouveaux logements pour les personnes ayant une incapacité et 90 autres pour les aînés seront construits. Cependant, seulement 25 % des nouveaux logements destinés aux aînés seront d'accès facile.

→ Le Conseil considère les logements pour les aînés comme l'un des aspects d'une préoccupation plus vaste : le revenu des aînés. De nombreux aînés ne peuvent toujours pas réussir à payer un loyer « abordable » en raison de leur revenu trop faible. L'Alliance pour la recherche sur le logement des personnes âgées dans les provinces de l'Atlantique a constaté que plus de 40 % des aînés de l'Î.-P.-É. auraient des besoins impérieux en matière de logement, que ceux-ci dépensent plus de 30 % de leur revenu pour un logement satisfaisant, et que les aînés ont plus de chances que les autres Insulaires d'avoir des besoins impérieux en matière de logement. Les femmes sont plus touchées que les hommes, car elles sont plus nombreuses à avoir de faibles revenus (y compris de plus petites pensions), ont plus tendance à ne pas posséder leur propre maison et constituent un groupe comportant une forte proportion de locataires.

→ Étant donné qu'environ 65 % des ménages qui reçoivent du soutien des services sociaux comprennent une personne ayant une incapacité, il est clair que le revenu est aussi un problème important pour les personnes ayant une incapacité, ce qui a également un effet sur le logement. Les défenseurs des personnes ayant une déficience intellectuelle sont préoccupés par le fait que des jeunes ayant une déficience intellectuelle vivent toujours dans des établissements de soins de longue durée, et qu'il est encore difficile d'obtenir le soutien dont ces personnes ont besoin pour vivre de façon plus autonome.

↘ Bien que le nombre de logements à prix abordable augmente, le rapport de 2010 sur les sans-abri à l'Î.-P.-É. montre également un allongement de la liste d'attente en matière de logements familiaux et pour les aînés. Ce rapport indique que 272 personnes à l'Î.-P.-É. étaient sans-abri et ont logé dans un refuge d'urgence en 2010. Parmi celles-ci, 135 (50 %) étaient des femmes. Le document intitulé *Les femmes à l'Île-du-Prince-Édouard : Un point de vue statistique* affirme que dans 38,9 % des ménages de l'Île, c'est une femme qui paie les comptes pour le foyer (c'est-à-dire qu'elle agit en tant que « principal soutien du ménage »). Plus du quart de ces femmes sont des aînées âgées de 65 ans ou plus.

La catégorie *Situation économique des femmes* continue à la page suivante.

Suite de la catégorie *Situation économique des femmes*

La modification de la Employment Standards Act (loi sur les normes d'emploi) pour améliorer les conditions de travail et les salaires de la main-d'œuvre non syndiquée

B

↗ Des modifications attendues depuis longtemps ont finalement été apportées aux normes d'emploi à l'automne de 2009. Elles permettront d'améliorer l'équilibre entre le travail et la vie personnelle grâce à l'accès accru aux congés pour prestation de soins, au prolongement des congés parentaux si l'enfant est malade, à des congés de maladie payés pour les employés qui travaillent pour un employeur depuis plus de cinq ans, à des vacances pour les employés qui travaillent pour un employeur depuis plus de huit ans, à des congés de deuil payés pour la famille, au prolongement des congés de deuil pour la famille élargie, ainsi qu'à d'autres améliorations.

↗ Le Conseil félicite particulièrement le gouvernement d'avoir créé un précédent au Canada en prévoyant des congés de maladie payés pour les employés qui travaillent auprès d'un employeur depuis plus de cinq ans. Bravo!

↗ Le salaire minimum est passé de 8 $/heure à 9 $/heure. D'ailleurs, ce taux horaire atteindra 9,30 $ en juin, 9,60 $ en octobre et 10 $ en avril 2012. Cela représente une augmentation de 25 % de 2009 à 2012. Nous demandons que, dans le cadre de ces augmentations, le gouvernement examine l'indexation du salaire minimum sur le coût de la vie.

→ Le Conseil recommande avec insistance que le gouvernement supprime la partie (non proclamée) de l'*Employment Standards Act* qui permettrait d'avoir différents niveaux de rémunération (salaire minimum à deux niveaux). Un salaire à deux niveaux constituerait une discrimination contre les femmes.

Groupe de discussion

Les participants au groupe de discussion ont indiqué l'absence d'une adresse fixe, l'itinérance et les conditions de vie non sécuritaires comme étant des problèmes à l'Î.-P.-É. Ils ont suggéré que le gouvernement examine des moyens afin de fournir du soutien et des services partout à l'Î.-P.-É. et d'améliorer l'utilisation des édifices publics (comme les écoles) et des installations bénéficiant de financement public (comme les centres de mieux-être) afin d'offrir de l'aide non stigmatisante pour les sans-abri ou les personnes à risque de vivre de l'itinérance.

Le Conseil félicite le gouvernement d'être passé de la note « D » à la note « B– » en seulement deux ans. En plus d'améliorer les programmes en matière d'aide sociale et de logement ainsi que les normes d'emploi, le gouvernement a pris de très bonnes premières mesures destinées à la réduction de la pauvreté. Nous, de même que d'autres organismes communautaires, étions heureux de fournir récemment des suggestions sur les manières d'engager le gouvernement et la population à élaborer un plan pour réduire la pauvreté et augmenter la prospérité sociale de l'Î.-P.-É. Il a été long avant que les mesures menant à la réduction de la pauvreté soient mises en œuvre, mais nous avons bon espoir que la planification se dirige maintenant dans la bonne direction, et nous avons hâte d'apporter notre contribution.

Merci

Remerciements

Les membres et le personnel du Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard aimeraient remercier les nombreux groupes de la collectivité et du gouvernement qui ont fourni de l'information pour ce rapport. Nous remercions également les personnes qui ont reçu et révisé en tout ou en partie des ébauches de ce rapport et qui nous ont fourni des corrections, des commentaires, des renseignements et des analyses au cours de la préparation de cette fiche de rendement sur l'égalité. Nous reconnaissons en particulier le temps que des gens et des groupes ont offert à titre bénévole.

Nous reconnaissons la contribution des personnes suivantes et désirons les remercier :

Au sein du gouvernement :

- Les représentants de tous les ministères du gouvernement, ainsi que des bureaux du Conseil exécutif et du Secrétariat interministériel aux affaires féminines.
- Le premier ministre, la ministre responsable de la situation de la femme, ainsi que tous les ministres et les sous-ministres du gouvernement.

Au sein de la collectivité :

- Les représentants d'organismes communautaires à qui l'on a demandé d'examiner des parties de l'ébauche de la fiche de rendement sur l'égalité des femmes. La plupart des groupes suivants ont fourni des commentaires : le Birthing Options Research Network, le refuge Chief Mary Bernard Memorial Women's Shelter, la Community Legal Information Association, l'Association pour le développement de la petite enfance, l'East Prince Women's Information Centre, les Services de prévention de la violence familiale, le projet Justice Options for Women, la PEI Coalition for Women in Government, le PEI Council of People with Disabilities, PEI Family Violence Prevention Services Inc., la PEI Federation of Labour, PEI People First, la PEI Seniors' Federation, le PEI Rape and Sexual Assault Centre, le Women's Network PEI, et le PEI Working Group for a Livable Income (ainsi que ses groupes d'intervenants).
- Les femmes de la collectivité qui ont été consultées par des membres du Conseil pour obtenir leurs commentaires et leurs points de vue.
- Les femmes qui ont communiqué avec le Conseil consultatif sur la situation de la femme pour faire part de leurs expériences et aider à cerner les lacunes dans les politiques, les services et la législation qui influent sur leur vie.
- Les participants au groupe de discussion dont l'analyse a complété celle du Conseil et a permis de fonder sur la réalité la fiche de rendement sur l'égalité des femmes.

PRINCE EDWARD ISLAND
Advisory Council on the Status of
WOMEN

Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard
(PEI Advisory Council on the Status of Women)

Sherwood Business Centre (161, Rue St Peter's)
C.P. 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8
(902) 368-4510
peistatusofwomen@eastlink.ca
www.gov.pe.ca/acsw
peiacsw.wordpress.com